

www.effilogis.fr

appel à projets 2012

baillleurs sociaux



Rénovations de logements sociaux à basse consommation d'énergie



SA DOLOISE ARCH. HERVÉ BOUDIER



MM.BUFFARD ET LUZERNE



IDEHA

Réduire la consommation d'énergie est une nécessité pour répondre aux défis du dérèglement climatique et de l'augmentation des charges énergétiques des Francs-comtois. L'amélioration de l'efficacité énergétique et de l'utilisation rationnelle de l'énergie est une priorité régionale du Contrat de projets État - Région 2007-2013. Le secteur du bâtiment est en effet le premier consommateur d'énergie et le second producteur de gaz à effet de serre en France. Cet appel à projets veut encourager les expériences qui démontrent qu'il est possible de rénover un patrimoine immobilier thermiquement vétuste en bâtiments sobres, confortables et durables pour tous.

Paul-Marie Guinchart
Directeur régional
Franche-Comté de l'ADEME

Marie-Guite Dufay
Présidente de la Région
Franche-Comté

Maîtres d'ouvrage publics (baillleurs sociaux ou collectivités)
Maîtres d'ouvrage privés

Vous proposez des **logements à loyers conventionnés** en Franche-Comté ?

Vous souhaitez **rénover** des logements **économés en énergie** ?

- ◆ **Participez à l'appel à projet 2012** pour la rénovation de logements sociaux performants sur le plan énergétique
- ◆ **Aide financière**
Jusqu'à 30 000 € pour les études
Jusqu'à 300 000 € pour les travaux de rénovation
- ◆ **Bonus pour l'écoconception, la gestion des déchets de chantier et pour la production d'énergie photovoltaïque**
- ◆ **Accompagnement technique des lauréats**
- ◆ **Valorisation du projet**

baillleurs sociaux

1 L'appel à projets

Le présent appel à projets entre dans le cadre d'une stratégie régionale d'efficacité énergétique dans le bâtiment, venant compléter les dispositifs d'aides de l'État. Il porte sur la rénovation d'habitats collectifs à basse consommation d'énergie.

2 Éligibilité des projets

L'appel à projets s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics (baillleurs sociaux ou collectivités) ou privés proposant des logements à loyers conventionnés. Les opérations éligibles concernent les projets implantés sur le territoire franc-comtois, en phase « ÉTUDES » ou en phase « TRAVAUX ».

- Pour déposer un projet en phase « ÉTUDES » : vous devez présenter le programme définissant le niveau de performance énergétique attendu et la proposition du contrat de maîtrise d'œuvre ;
- Pour déposer un projet en phase « TRAVAUX » : vous devez présenter le dossier de consultation des entreprises (DCE) et l'ensemble des pièces justifiant du futur niveau de performance énergétique.

Objectifs de performance

■ BBC-Effinergie rénovation



| Département | Cep [■] (kWh ep/m ² .an) | | |
|-------------|--|--------------------------|---------------|
| | Alt.* ≤ 400 m | Alt.* > 400 m et ≤ 800 m | Alt.* > 800 m |
| 25, 39 | 96 | 104 | 112 |
| 70, 90 | 104 | 112 | 120 |

■ Performance : BBC-Effinergie construction neuve

| Département | Cep [■] (kWh ep/m ² .an) | | |
|-------------|--|--------------------------|---------------|
| | Alt.* ≤ 400 m | Alt.* > 400 m et ≤ 800 m | Alt.* > 800 m |
| 25, 39 | 60 | 65 | 70 |
| 70, 90 | 65 | 70 | 75 |

* Altitude du logement

Le calcul de la performance énergétique attendue à l'issue des travaux s'appuie sur la réglementation thermique globale sur l'existant. Les consommations d'énergie prises en compte concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire (ECS), les auxiliaires de chauffage et de ventilation, la climatisation et l'éclairage.

- Confort d'été : une attention particulière devra être apportée pour que celui-ci ne soit pas dégradé par les travaux réalisés.
- Perméabilité à l'air : la valeur cible recommandée pour la mesure de perméabilité à l'air est fixée à 1,3 m³/h.m².

3 Critères de sélection

Les projets seront évalués par un jury selon les critères[■] :

- intérêt sur le plan énergétique (niveau de performance, diminution des consommations),
- intérêt du projet sur le plan technique (caractéristiques techniques, reproductibilité, qualité d'usage et maintien des performances dans le temps),
- intérêt du projet sur le plan financier (pertinence économique, reproductibilité, approche en coût global « investissement et fonctionnement »),
- intérêt régional (qualité architecturale, type de construction, zone géographique),
- intérêt en matière de développement durable (mobilité des usagers, urbanisme)

■ Consommation d'énergie primaire (Cep) annuelle en kilowattheures par m² de Surface Hors Œuvre Nette au sens de la réglementation thermique (SHON RT) : kWh/ep/m².an. Cep hors production d'électricité photovoltaïque.

■ Conditions détaillées dans le règlement de l'appel à projets.

4 Aides attribuées

- Aide aux études : subvention à hauteur de 15 % du coût des études, plafonnée à 30 000 € par opération.
- Aide aux travaux :
 - Rénovation : subvention de 4 000 € par logement plafonnée à 200 000 € par opération. En cas de performance équivalent au niveau "BBC-Effinergie construction neuve", subvention portée à 6 000 € par logement et plafonnée à 300 000 € par opération.
 - Bonus cumulable[■] : pour les opérations justifiant d'une gestion exemplaire des déchets de chantier, pour la production locale d'électricité photovoltaïque.
- Accompagnement technique assuré par l'équipe technique Effilogis.
- Actions de valorisation du projet dans le cadre du programme Effilogis.

5 Calendrier

| | 1 ^{re} session | 2 ^e session |
|-----------------------------------|-------------------------|------------------------|
| Lancement de l'appel à projets | 16 janvier 2012 | |
| Date limite de dépôt des dossiers | 16 avril 2012 | 10 septembre 2012 |
| Désignation des lauréats | Septembre 2012 | Novembre 2012 |

Les dossiers seront examinés au fur et à mesure de leur dépôt. Tout dossier incomplet à la date de clôture de la deuxième session ne sera pas examiné. **Nous vous encourageons à déposer votre candidature dès l'ouverture de l'appel à projets.**

6 Pour déposer un projet

Le règlement détaillé de l'appel à projets est disponible sur :

www.ffmpeg.fr

Le dossier de candidature doit être retiré à l'adresse : ffmpeg@franche-comte.fr.

Il est à compléter par le candidat et à envoyer aux deux adresses suivantes :

Madame la Présidente du Conseil régional de Franche-Comté
Appel à projets Effilogis 2012 - Service Énergie
4 square Castan - 25031 Besançon cedex
et à

Monsieur le Directeur régional de l'ADEME
25, rue Gambetta • BP 26367 - 25018 Besançon cedex 6

Pour des conseils
et pour constituer votre dossier

■ Laurent BAGUE, Région Franche-Comté • 03 81 61 61 96
laurent.bague@franche-comte.fr

■ Jean-Yves RICHARD, ADEME : 03 81 25 50 13
jean-yves.richard@ademe.fr